



Signataire : Patricia Bidaux

Date de dépôt : 2 janvier 2026

Question écrite urgente

Mineurs en rupture et La Clairière : est-ce ainsi que Genève soutient ses adolescentes et adolescents ?

Le canton de Genève est confronté à des situations de mineurs présentant des ruptures graves de parcours, tant sur le plan éducatif que social, nécessitant une prise en charge structurée, contenante et spécialisée. Ceci alors même que certains parents sont adéquats et aimants.

Les familles, alertées par les premiers signes de rupture, sollicitent d'abord les médecins, les spécialistes et les services de santé, cherchant à comprendre ce qui affecte leur enfant et à agir dans son intérêt comme dans celui de la cellule familiale. Les établissements scolaires déploient ensuite des aménagements, des soutiens et des dispositifs de coordination, qui ne suffisent toutefois pas toujours à enrayer une déscolarisation ou une dégradation rapide de la situation. Malgré l'appui d'associations, de services éducatifs et de professionnels engagés, certaines trajectoires évoluent vers des comportements à risque, des fugues répétées et une perte de maîtrise du cadre familial, exposant à la fois le mineur et sa famille à une grande vulnérabilité. Les services d'urgences, de protection de l'enfance et les forces de l'ordre doivent alors intervenir pour garantir la sécurité du jeune, dans un contexte où les parents, malgré leurs efforts, ne disposent plus des moyens nécessaires pour assurer seuls cette protection. Les mesures civiles, bien qu'essentielles, se révèlent parfois insuffisantes et conduisent à l'intervention de la justice pénale, non par choix éducatif mais par défaut, faute d'une alternative spécialisée permettant de répondre aux risques encourus par le mineur et de soutenir sa famille. Dans un contexte où le risque d'exploitation sexuelle de mineurs, notamment par des réseaux structurés, constitue aujourd'hui une réalité documentée, l'absence d'un dispositif approprié

représente non seulement une mise en danger des enfants concernés, mais également une charge insoutenable pour les familles.

Au vu de ce contexte, voici mes questions :

1. *Quelles sont, à ce jour, les structures genevoises permettant une prise en charge psycho-socio-éducative en milieu fermé de mineurs en rupture grave ?*
2. *Combien de mineurs ont été placés à La Clairière au cours des cinq dernières années en l'absence d'alternative psycho-socio-éducative adaptée ?*
3. *Le Conseil d'Etat considère-t-il que l'incarcération constitue une réponse appropriée à des problématiques avant tout éducatives et sociales ?*
4. *Un projet de création ou de développement d'une structure psycho-socio-éducative en milieu fermé est-il actuellement à l'étude au sein de l'administration cantonale ?*
5. *Le cas échéant, quel est l'état d'avancement de ce projet (concept, localisation, capacités d'accueil, financement, calendrier de mise en œuvre) ?*
6. *Quelles mesures transitoires sont actuellement mises en place ou envisagées afin d'éviter le recours à l'incarcération comme solution par défaut ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié de ses réponses.